

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-4/15**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022077-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Convention de cession de données entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne concernant les assistants maternels du Département.

Le Département est fortement engagé à la fois à titre obligatoire mais également à titre volontariste dans les actions liées au modes d'accueil du jeune enfant. Ces accueils peuvent être collectifs ou individuels.

Dans le cadre du schéma des solidarités 2019-2024, mais également du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance et du schéma départemental de services aux familles, tous deux signés en 2020, le Département entend conforter tous les éléments qui facilitent l'accès pour les parents aux modes de garde de leur jeune enfant.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de renouveler la convention de cession de données des assistants maternels agréés établie entre le Département et la CAF de Seine-et-Marne.

Cette convention renforce une démarche qualitative visant à mettre à disposition des parents une information globale quant à l'offre d'accueil en Seine-et-Marne. Cette convention décline sur le territoire l'action de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) qui met à disposition des familles un site internet national pour faciliter notamment leur recherche d'un mode d'accueil, collectif ou individuel, à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°7,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention entre le Département et la Caf de Seine-et-Marne fixant les modalités de cession de données relatives aux assistants maternels, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne